

## SEANCE DU 24 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt - quatre mai à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 18 mai 2016, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Jean Max MARTIN, Maire.

Présents : MM. MARTIN- PEROYS-ZANETTE- FARRE- Mmes CHAUMONT- KEROB- LE MOEL- MM. EMORINE-GAVA- HOLTZSCHERER-

Absents excusés : MM. DA ROS- GUARDIOLA- Mme MALARTIC-

Absents : MM. JOUVE- OSSARD-

Secrétaire de séance : M. GAVA

Lecture faite, le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°20 /2016 : BUDGET 2016 : précision sur le niveau de vote en investissement :**

Monsieur le Maire explique qu'une erreur de saisie du budget a entraîné une incohérence au niveau de vote du budget en section d'investissement à savoir :

- Alors que le budget a été voté tant en fonctionnement qu'en investissement au niveau du chapitre, pour la section d'investissement les opérations d'équipement apparaissent avec mention « pour information » mais le vote pour la section d'investissement précise « avec les chapitres -opérations d'équipement ».
- Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications, affirme que le niveau de vote pour le budget 2016 est :
  - Pour la section de fonctionnement au niveau du chapitre
  - Pour la section d'investissement au niveau du chapitre sans les opérations d'équipement de l'état III B3

### **DELIBERATION N°21/2016 : RECENSEMENT COMMUNAL – nomination d'un coordonnateur communal :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en janvier prochain, aura lieu le recensement des habitants de la commune. Cette enquête se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017. Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de nommer un coordonnateur communal, qui peut être soit un élu local soit un agent de la commune. Le coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Le conseil municipal désigne Madame Brouillon Monique, attachée territoriale, coordonnateur communal.

**COMMUNE DE LAGUPIE-24/05/2016**

**DELIBERATION N° 22 /2016 : ENQUETE de VAL DE GARONNE  
AGGLOMERATION sur la restauration collective Enfance Petite Enfance :**

Monsieur le Maire explique que Val de Garonne Agglomération, dans le cadre de son projet de territoire, souhaite favoriser l'approvisionnement en produits locaux et de qualité en restauration collective sur son territoire et pour cela soumet un questionnaire à l'ensemble des conseils municipaux de son territoire afin d'identifier les besoins et les pistes de travail.

Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications et avoir pris connaissance du questionnaire, répond favorablement au fait que Val de Garonne réalise un état des lieux du fonctionnement des unités de restauration collective sur le territoire et mette en œuvre des actions visant à développer l'approvisionnement en produits locaux et de qualité en restauration collective.

**DELIBERATION N° 23/2016 : Association « Générations Mouvement les Aînés Ruraux-  
Club les Bons Vivants » :**

Monsieur le Maire présente la demande subvention (100 €) ainsi qu'un courrier par lequel le club des « Bons Vivants » demande un espace rangement personnel dans la salle des fêtes. Le conseil municipal, considérant que cette demande de subvention arrive après le vote du budget décide de ne pas l'accorder. Monsieur Farré explique qu'un espace rangement est disponible dans un des placards de la salle des fêtes. Le conseil municipal charge Monsieur Farré d'attribuer cet espace rangement disponible au club des Bons Vivants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00.

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 20/2016 à 23/2016.

**COMMUNE DE LAGUPIE-24/05/2016**

NOM - Prénom	SIGNATURE
MARTIN Jean Max	
PEROYS Pierre-Bernard	
FARRE André	
ZANETTE Michel	
CHAUMONT Anne-Marie	
EMORINE Sylvain	
GAVA David	
HOLTZSCHERER Jérôme	
KEROB Catherine	
LE MOEL Mathilde	